



Charte de Qualité Formateurs A Consulting

Article 1

Faire preuve de rigueur et savoir-faire dans tous ses actes professionnels

Article 2

Consacrer le temps et les moyens nécessaires à sa formation et à son perfectionnement. Procéder de la même manière avec ses collaborateurs.

Article 3

Se donner les moyens de mener avec pertinence les phases de l'ingénierie de la formation :

- Maîtriser l'analyse de la demande.
- Cerner les objectifs de l'entreprise.
- Détecter les besoins des personnes à former.
- Appliquer le cahier des charges.
- Vérifier la validation des acquis.
- Faire le suivi « Qualité » de la formation

Article 4

Etre capable d'effectuer un audit et un diagnostic dans sa spécialité en établissant les recommandations qui s'imposent.

Article 5

Tenir compte des normes en vigueur.

Article 6

Maîtriser un ensemble de méthodes et de moyens pédagogiques pour le développement de son activité de formateur, et notamment ceux qui favorisent l'interactivité.

Article 7

Concevoir les supports pédagogiques adéquats.

Article 8

Citer ses sources en respectant la propriété intellectuelle.

Article 9

Garder le sourire et prendre toujours la bonne direction.

A Consulting La Formation Pour prendre la bonne direction...

A CONSULTING RCS 810 299 784 Organisme de Formation Déclaré sous le N° 73 31 07796 31
14 Rue F Garcia Lorca 31520 Ramonville St-Agne Tel : 05 62 400 800 Email ap@a-consulting.fr